

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 14

### **SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois février, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absents et excusés** : Néant.

Date de la convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 17/02/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

### **1°) CREATION/SUPPRESSION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE de créer trois postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer trois postes d'Adjoint technique Echelle C1.
- PRECISE que la rémunération et la durée de carrière seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- ACCEPTE que la date d'effet de la nomination soit le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **2°) ENGAGEMENT SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UNE PERSONNE POUR LA CANTINE, LA GARDERIE ET L'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Face au nombre important d'élèves restant à la cantine et à la garderie ainsi qu'à la difficulté d'assurer en parallèle la garderie et les activités périscolaires par les deux agents en place, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'engager une personne du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 août 2017 sous contrat à durée déterminée (« Accroissement saisonnier d'activité » régi par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article 3, 2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée). La durée maximale de ce type de contrat est de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer cet emploi à temps non complet et à signer le contrat à durée déterminée tel que défini ci-dessus.

### **3°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> mars 2017, suite aux différents mouvements de personnel, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau tableau des effectifs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **PLUi** : une première réunion d'information généraliste a eu lieu à Vielmur/Agout le mardi 21 février 2017.

- **Rénovation de la statut du Pujol** : un devis a été demandé.

- **Effectifs pour la rentrée de septembre 2017** : Mme FARAL présente les effectifs suite à la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue ce soir. Le nombre total d'élèves est de 104 à ce jour. La répartition des classes sur les trois communes est en cours d'étude.

- **« Chantiers Loisirs Jeunes » organisés par la CCLPA** : l'opération est reconduite et la mairie peut proposer un chantier.

- **Assemblée Générale de l'Association Sportive** : la réunion est prévue le 10 juin 2017.

- **Alerte inondation** : il conviendra de récupérer le numéro de téléphone des propriétaires du Quintal.

- **Demandes de subvention auprès de la mairie par les Associations** : toute demande de subvention doit être adressée à la mairie accompagnée du bilan comptable de l'année passée et du budget prévisionnel de l'année à venir. La date limite est fixée au 15 mars 2017. Sans ces documents, aucune subvention ne pourra être consentie. Un message sera adressé à toutes les associations.

- **Entretien des arbres (taille et abattage)** : Les racines d'un platane endommagent fortement la fontaine et même la place René Cassin, c'est pourquoi il est convenu de l'abattre. Il a été constaté également que certains pins étaient victimes de chenilles processionnaires. Des travaux seront engagés pour éliminer tous ces dommages.

- **Aide à la plantation** : l'Association « Arbres et Paysages tarnais » tiendra une réunion d'information le vendredi 17 mars 2017 à 20 h à la mairie ; les propriétaires intéressés doivent se manifester auprès du secrétariat de mairie avant le 10 mars. Le tract va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

- **Construction de la mairie** : l'avancement des travaux est correct ; il n'y a qu'une semaine de retard due au gel.

- **Coffret électrique du parking de la mairie** : les projecteurs sont toujours allumés ; un électricien sera contacté pour mettre en place une minuterie.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 30 mars 2017.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.



Claude ALBA  
Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.